

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 26 septembre 2025

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bedreddine, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, Mme Laroche, Mme Chaumillon, M. Sadi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, Mme Pietri, Mme Paul, M. Martin S., Mme Lagarde

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Troussel
Mme Azoug donnant pouvoir à Mme Chaumillon
Mme Youssouf donnant pouvoir à Mme Girardet
M. Constant donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
M. Monot donnant pouvoir à M. Molossi
M. Taïbi donnant pouvoir à M. Sadi
Mme Ségura donnant pouvoir à Mme Paul

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Duprey, Mme Filhol, M. Cranoly, M. Martin P-Y, M. Bluteau, M. Monany, Mme Choulet, M. Chabani



Délibération n° 09-05 du 26 septembre 2025

CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2026-2030 ET AVENANT DE PROROGATION 2024-2025 POUR L'ASSOCIATION HOVIA

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociales et des familles,

Vu le Code de la santé publique et les décrets pris pour son application,

Vu l'arrêté conjoint de programmation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens pour les ESMS relevant de la compétence tarifaire conjointe de l'ARS Île-de-France et du Département,

Vu le décret n°2016-1814 du 21 décembre 2016 relatif aux principes généraux de la tarification,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2019-X-35 du 3 octobre 2019 approuvant le schéma départemental Autonomie et Inclusion 2019-2024,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu sa délibération n°09-03 du 3 avril 2025 approuvant le CPOM conclu avec l'association Hovia pour la période 2025-2029,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE l'avenant de prorogation au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens 2019-2023, dont le projet est ci-annexé, à conclure avec l'Agence régionale de santé d'Île-de-France et l'association Hovia pour les années 2024 et 2025 ;



- APPROUVE le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens 2026-2030, dont le projet est ci-annexé, à conclure avec l'Agence régionale de santé d'Île-de-France et l'association Hovia ;

- CHARGE M. le Président du Conseil départemental de signer lesdits contrat et avenant au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.